

# LES CHAISES : CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE POUR LES MOBILITÉS DOUCES

Une passerelle enjambant la tangentielle, à destination des cycles et des piétons, va être construite à Saint-Jean-de-la-Ruelle, pour relier le quartier des Chaises à celui d'Alleville. Cette réalisation s'inscrit dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier stéoruellan.



Crédit photo : Orléans Métropole / SEMDO / MAP3 / LAVIGNECHERON Architectes

Cette future passerelle en bois de 36 m de long et 4 m de large, sera installée au-dessus de la tangentielle afin de relier facilement le quartier des Chaises à celui d'Alleville. Cette nouvelle liaison douce privilégiera les déplacements doux (piétons et cycles) et facilitera ainsi la mobilité des usagers. L'objectif ? Située dans le prolongement de la liaison douce Est-Ouest, elle permettra de relier différents points d'attractivité du quartier : le centre commercial en cours de rénovation (démolition, extension et rénovation thermique) par Orléans Métropole, ainsi que la future place centrale, le futur parvis du groupe scolaire Jean Moulin (qui fait l'objet d'une restructuration totale par la ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle), ainsi que le projet de la Maison France Services.

D'un point de vue technique, cette passerelle sera composée d'une structure principale en bois, en chêne massif. Le tablier, en béton, sera recouvert d'une résine gravillonnée, qui assurera la protection de la dalle. Les travaux menés par la SEMDO pour le compte d'Orléans Métropole, s'étalonneront du 13 mai 2024 au mois de janvier 2025, pour une opérationnalité de l'équipement début 2025.

Coût de l'opération : 2,2 millions d'euros TTC, avec le soutien de la Région Centre-Val de Loire (520 000 € sur l'ensemble du quartier des Chaises pour l'amélioration de la mobilité et des circulations douces).



Cette réalisation aura un impact sur la circulation automobile au niveau de la tangentielle dès le 21 mai :

- Suppression des bandes d'arrêts d'urgence avec limitation de la vitesse à 50 km/h au lieu de 70 km/h ;
- Perturbations avec des coupures partielles ou totales de la tangentielle, de nuit, à l'automne (3 nuits) ;
- La pose de la passerelle sera effectuée de nuit, en octobre, ce qui nécessitera la fermeture de la tangentielle 3 nuits consécutives, avec rétablissement en journée de la circulation.



**Germain FOURNIER**  
ATTACHÉ DE PRESSE - Orléans Métropole

02 38 79 29 98 - 06 77 27 93 38  
germain.fournier@orleans-metropole.fr



orleans-metropole.fr

TOUJOURS PROCHE DE VOTRE QUOTIDIEN